



AFRICA CENTER
FOR STRATEGIC STUDIES

**Forum des parlementaires d'Afrique
australe 2023 :**

**Renforcer les relations entre le
Parlement et le secteur de la sécurité**

PROGRAMME

2023 novembre



**AFRICA CENTER
FOR STRATEGIC STUDIES**

**Forum des parlementaires d'Afrique australe
2023 :
Renforcer les relations entre le Parlement et le
secteur de la sécurité**

13-17 novembre 2023

PROGRAMME

Table des matières

À propos du Centre d'études stratégiques de l'Afrique.....	4
Introduction.....	5
Séance 1 : La gouvernance du secteur de la sécurité en tant qu'outil de contrôle du pouvoir exécutif.....	8
Séance 2 : Rôles et responsabilités du Parlement et du secteur de la sécurité en matière de surveillance.....	11
Séance 3 : Élaborer des stratégies de sécurité inclusives.....	14
Séance 4 : Budgétisation de la défense.....	18
Séance 5 : Professionnalisme et éthique.....	23
Séance 6 : Établir des relations avec les communautés et la société civile.....	27
Séance 7 : Le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC PF) et son rôle dans la gouvernance du secteur de la sécurité	31

À PROPOS DU CESA

Depuis sa création en 1999, le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA) sert de forum pour la recherche, les programmes universitaires et l'échange d'idées dans le but d'améliorer la sécurité des citoyens en renforçant l'efficacité et la responsabilité des institutions africaines, en soutien à la politique des Etats-Unis en Afrique.

VISION

La sécurité pour tous les Africains est assurée par des institutions efficaces et responsables devant leurs citoyens.

La réalisation de la vision d'une Afrique libérée de la violence armée organisée, garantie par des institutions africaines qui s'engagent à protéger les citoyens africains, est la motivation principale du CESA. Cet objectif souligne l'engagement du Centre à contribuer à des impacts tangibles en travaillant avec nos partenaires africains – militaires et civils, gouvernements et société civile, ainsi que nationaux et régionaux. Tous ont un rôle précieux à jouer pour atténuer les facteurs complexes de conflit sur le continent aujourd'hui. La responsabilité envers les citoyens est un élément important de notre vision, car elle renforce le point de vue selon lequel, pour être efficaces, les institutions de sécurité doivent non seulement être « fortes », mais également être sensibles aux droits des citoyens et les protéger.

MISSION

Faire progresser la sécurité africaine en élargissant la compréhension, en offrant une plateforme de dialogue fiable, en établissant des partenariats durables et en catalysant des solutions stratégiques.

La mission du CESA s'articule autour de la génération et de la diffusion des connaissances par le biais de nos recherches, de nos programmes universitaires, de nos communications stratégiques et de nos amicales communautaires. En s'appuyant sur les expériences pratiques et les enseignements tirés des efforts de sécurité sur le continent, notre objectif est de générer des idées et des analyses pertinentes qui peuvent informer les professionnels et les décideurs politiques sur les défis urgents auxquels ils sont confrontés en matière de sécurité. Reconnaissant que les défis sérieux ne peuvent être relevés que par des échanges francs et réfléchis, le Centre d'études stratégiques de l'Afrique fournit des plateformes virtuelles et en présentielles où les partenaires peuvent échanger leurs opinions sur des priorités et des bonnes pratiques. Ces échanges favorisent des relations qui, à leur tour, sont entretenues au fil du temps par les amicales communautaires du Centre, les communautés d'intérêt, les programmes de suivi et le dialogue permanent entre les participants et le personnel. Ce dialogue, imprégné d'expériences du monde réel et d'analyses nouvelles, offre une occasion d'apprentissage continu et catalyse des actions concrètes.

MANDAT

Le CESA est une institution du Département de la Défense des Etats-Unis établie et financée par le Congrès pour l'étude des questions de sécurité relatives à l'Afrique et sert de forum pour la recherche bilatérale et multilatérale, la communication, l'échange d'idées et la formation impliquant des participants militaires et civils. (10 U.S.C 342)

Introduction

Les parlements sont essentiels au contrôle démocratique et civil du secteur de la sécurité en Afrique australe. L'équilibre des pouvoirs entre les différentes branches du gouvernement est un principe fondamental qui sous-tend de nombreux régimes où la concurrence politique est multipartite, mais un équilibre réussi exige la responsabilisation de toutes les branches du gouvernement. Les législateurs peuvent être un pont important entre le secteur de la sécurité et les citoyens. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans le renforcement du système de contrôle et d'équilibre entre les différentes branches du gouvernement de leur pays. Parvenir à un équilibre sain est particulièrement important – et pourtant extrêmement difficile – sur les questions de sécurité nationale.

Si les parlements sont des institutions essentielles pour le contrôle du secteur de la défense et de la sécurité, leur travail est également difficile dans les systèmes fortement présidentiels de nombreux pays africains. Les législateurs ont la possibilité de jouer un rôle essentiel dans la gouvernance du secteur de la sécurité : ils peuvent superviser les budgets et les dépenses de sécurité, contribuer à améliorer la transparence et la responsabilité des services de sécurité, et mener des actions de sensibilisation des électeurs afin de créer des politiques de sécurité centrées sur les personnes, qui reflètent les intérêts de tous les citoyens et utilisent l'expertise de la société civile. Les parlementaires africains ont besoin de connaissances, d'informations et de relations de travail de confiance avec les responsables de la défense et de la sécurité pour exceller dans ces rôles. Cependant, il arrive souvent que ni les parlementaires ni les responsables de la défense et de la sécurité chargés de l'engagement législatif ne soient aussi étroitement reliés en réseau ou aussi mutuellement informés qu'ils pourraient l'être de leurs travaux respectifs. Cela entrave leur capacité à capitaliser sur des intérêts communs en utilisant le processus de gouvernance du secteur de la sécurité pour construire une légitimité auprès des citoyens. Ce forum catalysera l'apprentissage par les pairs sur la manière de renforcer les relations entre les parlements et le secteur de la défense et de la sécurité au service d'une meilleure gouvernance du secteur de la sécurité.

Historiquement, dans de nombreux pays d'Afrique australe, la planification et la mise en œuvre de la sécurité ont été considérées comme le domaine d'expertise de l'armée, de la police et des services de renseignement au sein de la branche exécutive du gouvernement. Pourtant, plus récemment, les définitions de la sécurité nationale de plusieurs pays africains se sont éloignées des concepts de sécurité de l'État et du régime pour s'orienter vers des visions qui englobent la sécurité des citoyens et des personnes, y compris des conceptions de la sécurité nationale et de la sécurité publique plus sensibles à la dimension de genre et autrement inclusives. Dans ce contexte, c'est précisément parce que les responsables du secteur de la défense et de la sécurité ont pour mission d'assurer la sécurité fondamentale de tous les citoyens qu'ils sont des acteurs essentiels du contrôle parlementaire du secteur. Les responsables des secteurs de la défense et de la sécurité peuvent améliorer l'efficacité et l'efficience à long terme de leurs institutions, et démontrer leur engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité vis-à-vis de la population, en respectant le pouvoir du parlement et en participant du mieux qu'ils peuvent aux processus de contrôle parlementaire prévus par la loi dans leur pays.

Ce programme de cinq jours en personne vise à offrir un forum aux parlementaires d'Afrique australe, à leur personnel et à certains responsables de la défense et de la sécurité afin d'analyser

les tendances actuelles, les défis et les innovations dans le travail des législatures pour favoriser le contrôle démocratique et civil du secteur de la sécurité. Les innovations, les bonnes pratiques et les leçons seront également générées par une série de consultations spécifiques à chaque pays entre les responsables parlementaires et les responsables de la sécurité, et les conclusions seront présentées dans un dossier comparatif. En raison de la nature multi-pays du forum, les participants auront des expériences politiques, contextuelles et techniques différentes à partager. Les pays inclus dans le forum diffèrent dans la profondeur de l'implication de leur législature dans la gouvernance de la sécurité, les règles électorales/institutions politiques/systèmes juridiques qu'ils utilisent, et la force des blocs au pouvoir et de l'opposition au parlement. Ces similitudes et différences faciliteront des comparaisons fructueuses, ainsi que l'identification ciblée d'approches et d'outils communs et pratiques pour l'implication des parlementaires et du secteur de la défense/sécurité dans les aspects de contrôle, de responsabilité et de sensibilisation de la gouvernance du secteur de la sécurité.

Objectifs du programme

Les objectifs du Forum des Parlementaires sont les suivants :

1. Approfondir la compréhension du rôle des parlements dans la mise en place de contrôles et d'équilibres pour la gouvernance démocratique et civile du secteur de la sécurité, et contextualiser ces rôles par rapport à ceux que les responsables du secteur de la sécurité jouent vis-à-vis des parlements dans la région.
2. Analyser comment les parlementaires et leur personnel, ainsi que les responsables de la défense et de la sécurité, peuvent tirer parti des synergies et surmonter les tensions dans leur travail, notamment sur des questions telles que le professionnalisme et l'éthique, les budgets et la stratégie, et l'établissement de relations communautaires.
3. Développer la compréhension des outils, des techniques et des pratiques que les parlementaires africains et les responsables de la sécurité peuvent utiliser – à la fois de concert et en tension – pour améliorer la sécurité de tous les citoyens grâce aux 3A (aptitude, autorité et attitude).

Approche académique

Le Forum des parlementaires cherchera à faciliter le travail en réseau entre les pays, à catalyser l'apprentissage par les pairs et le partage d'expériences entre les différents parlements africains et les secteurs de la sécurité, et à mettre en lumière les leçons et les bonnes pratiques concernant les rôles que les parlementaires et les responsables de la défense et de la sécurité jouent dans les processus de contrôle, de responsabilité et de sensibilisation qui sont des éléments essentiels de l'implication législative dans la gouvernance des secteurs de la défense et de la sécurité. Il le fera par le biais des moyens suivants :

- a) Le contenu académique pratique de ce syllabus servira de base au débat, à la discussion et aux échanges innovants pendant le forum ;
- b) Des séances plénières virtuelles qui renforcent l'apprentissage par les pairs et le partage d'expériences sur les défis communs et les réussites notables concernant divers aspects du contrôle parlementaire du secteur de la sécurité et le rôle des responsables de la défense/sécurité dans le processus ;

- c) Des discussions en petits groupes entre parlementaires et personnel de différents pays et régions qui renforcent les objectifs d'apprentissage, aidant les participants à échanger les leçons apprises et à partager des idées sur le sujet ;
- d) Des exercices d'auto-évaluation spécifiques à chaque pays sur les rôles et les responsabilités du parlement et du secteur de la sécurité en matière de contrôle et de responsabilité, qui permettront aux délégations de chaque pays de présenter les mesures qu'elles peuvent prendre à leur retour dans leur pays pour renforcer la contribution du parlement et du secteur de la sécurité au contrôle.

Le séminaire se déroulera en anglais, français et portugais. Une politique stricte de non-attribution s'applique aux travaux du Forum. Ces règles sont contraignantes pendant et après le séminaire. Nous espérons que cela vous permettra d'aborder librement les questions sensibles et d'actualités. Toute la documentation du programme sera publiée sur le site web du Centre d'études stratégiques de l'Afrique.

Programme

Ce programme d'études est un document éducatif destiné à exposer les participants à diverses perspectives pour les aider à profiter pleinement du programme ; il ne reflète pas les points de vue ou la position officielle du ministère de la Défense ou du gouvernement des États-Unis. Il donne un aperçu des idées, débats et questions politiques clés liés à l'implication des parlementaires dans le contrôle du secteur de la défense et de la sécurité, ainsi que des contributions du secteur de la défense et de la sécurité à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité.

Pour chaque séance figurant dans le programme, nous fournissons des objectifs d'apprentissage et une introduction au thème de la séance plénière. Nous énumérons également les questions auxquelles les participants doivent être prêts à répondre dans les groupes de discussion organisés après chaque séance plénière. Enfin, nous incluons une sélection de lectures recommandées. Veuillez donc les lire avant les séances pour lesquelles elles sont indiquées.

L'objectif principal des lectures recommandées est d'aider à définir les enjeux et les défis de la coordination sécurité-justice dans le contexte des études, des preuves empiriques et de la documentation politique disponibles. Nous vous encourageons à nous faire part de vos questions et suggestions concernant le matériel et le forum, car cela améliorera la qualité de nos programmes et l'expérience d'apprentissage pour tous. Nous sommes impatients d'échanger sur certains sujets spécifiques avec vous.

La part du lion de l'expertise et des connaissances sur ces sujets vient de vous. Nous vous encourageons vivement à partager vos expériences et vos connaissances avec les autres, à remettre en question et à débattre des idées soulevées lors du forum, et à utiliser le forum comme vous le souhaitez pour créer des réseaux supplémentaires qui pourraient vous être utiles sur le plan professionnel.

Préparation du Forum des parlementaires d'Afrique australe

Avant chaque séance du forum, nous vous demandons de :

1. Passer en revue la partie pertinente du programme et consulter les lectures recommandées.
2. Réfléchir aux questions du groupe de discussion de la séance concernée et envisager les expériences de votre travail que vous pourriez partager avec vos collègues.
3. Être prêt à participer à des groupes de discussion et à interagir avec les autres participants.

Séance 1 : La gouvernance du secteur de la sécurité en tant qu'outil de contrôle du pouvoir exécutif

Format : Séance plénière (lundi 13 novembre 2023, 11h00–11h45)

Groupe de discussion (lundi 13 novembre 2023, 11h45–12h30)

Objectifs :

- Comprendre l'éventail des institutions exécutives, législatives et judiciaires qui facilitent le contrôle démocratique et civil du secteur de la sécurité, ainsi que les raisons pour lesquelles le renforcement des relations entre le secteur de la sécurité et les fonctionnaires parlementaires est important pour rendre le contrôle efficace.
- Examiner comment la gouvernance du secteur de la sécurité peut contribuer à répondre aux menaces actuelles et aux tendances émergentes en matière de sécurité en Afrique australe, auxquelles les parlementaires et les responsables du secteur de la sécurité sont confrontés dans le cadre de leur travail.
- Se familiariser avec un cadre pratique d'analyse de la qualité du contrôle du secteur de la sécurité, basé sur l'évaluation des « 3A » : capacité (si les législateurs ont les ressources et la capacité de mener le contrôle), autorité (si les législateurs ont le mandat légal et les ordres permanents pour mener le contrôle), et attitude (si les législateurs ont la motivation et les incitations pour mener le contrôle).

Contexte :

Le contrôle parlementaire du secteur de la défense et de la sécurité joue un rôle fondamental pour faciliter la bonne gouvernance du secteur de la sécurité. Cependant, les deux ne sont pas identiques. Le contrôle démocratique et civil du secteur de la sécurité est un aspect de la bonne gouvernance du secteur de la sécurité qui dépend de multiples institutions travaillant en complémentarité pour garantir que les forces de défense et de sécurité, qui « détiennent et déploient les moyens de coercition au nom et pour la protection de l'ensemble de la société, ... ne finissent pas par fonctionner comme une menace pour les mêmes éléments qu'elles étaient censées protéger en premier lieu ». ¹ En revanche, le contrôle parlementaire de la sécurité et de la défense n'est qu'une partie de cet ensemble plus large d'interactions institutionnelles qui conduisent à une bonne gouvernance du secteur de la sécurité. Cela crée un environnement dans lequel la fourniture de la sécurité aux citoyens repose sur sept principes fondamentaux : responsabilité, transparence, état de droit, participation, réactivité, efficacité et efficience. ² Les institutions de contrôle formelles (comme les parlements, les inspections, les institutions de médiation, les commissions indépendantes de lutte contre la corruption et de défense des droits humains) jouent un rôle clé dans la surveillance des activités des forces de sécurité et de leur comportement envers les citoyens. Les pratiques quotidiennes des agents de sécurité avec les citoyens sont également importantes pour garantir que l'État de droit s'applique à tous les citoyens détenteurs de droits et que les droits des personnes sont respectés malgré les différences d'âge, de sexe, de religion, d'ethnie, de richesse, d'affiliation politique ou d'autres caractéristiques. Le contrôle public du secteur de la sécurité dépend également du travail inébranlable des institutions non gouvernementales telles que les organisations de la société civile, les médias, les autorités coutumières ou religieuses, les groupes de femmes et de jeunes, et les prestataires de services de sécurité non étatiques qui fonctionnent dans le respect de l'État de droit.

Comme l'indique la Vision 2050 de la SADC, les États membres s'efforcent de « renforcer la

coopération politique, la démocratie, la bonne gouvernance, l'État de droit, les droits de l'homme et la sécurité humaine » et « d'améliorer le système de défense et de sécurité collectives afin de sauvegarder l'intégrité territoriale de la région ». ³ Qu'il s'agisse de l'extrémisme violent, de la criminalité transnationale organisée, de la cybersécurité, de la sécurité environnementale et alimentaire, des migrations, du chômage des jeunes ou d'autres questions, l'implication de toutes les branches du gouvernement – ainsi que de l'État et de la société – dans la gouvernance du secteur de la sécurité est essentielle. Idéalement, les parlements font partie d'une architecture institutionnelle plus large de la sécurité centrée sur les personnes dans leur pays. Les éléments du système fonctionnent de concert et en tension afin de garantir que les services de défense et de sécurité sont tenus de respecter des normes claires en matière de sécurité axée sur les personnes ; que des personnes de sexe, d'âge, de milieux sociaux, de régions géographiques et de secteurs différents sont consultées lors de l'élaboration des stratégies et des politiques de défense et de sécurité ; qu'une série d'institutions de contrôle internes et externes aux services de défense et de sécurité participent activement à la réglementation de la fourniture de sécurité conformément à l'État de droit ; que des informations indépendantes sont disponibles sur la qualité de la sécurité fournie ; et qu'il existe des plans pour gérer les ressources de sécurité de manière coordonnée et compétente. ⁴

Le contrôle parlementaire du secteur de la défense et de la sécurité – ainsi que la responsabilité du secteur de la défense et de la sécurité envers le parlement et le peuple – peut influencer ces résultats de plusieurs manières. ⁵ Tout d'abord, les parlements exercent leur « pouvoir de bourse » en supervisant l'adoption et la bonne exécution du budget de la défense et de la sécurité chaque année. En outre, les parlements peuvent tenir les gouvernements responsables de leurs décisions en matière de défense et de sécurité en collaborant avec des organismes indépendants tels que les médiateurs, les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les commissions indépendantes de lutte contre la corruption et de défense des droits humains, afin de recueillir des informations, d'étudier les questions en jeu et de formuler des recommandations sur les stratégies, les politiques et les activités. Les responsables des secteurs de la défense et de la sécurité ont des devoirs et des responsabilités qu'ils sont tenus d'assumer. Ils sont notamment tenus de fournir des informations sur certains aspects de leurs activités au Parlement, ont la possibilité d'expliquer leurs décisions en matière de sécurité et de défense devant le Parlement, et sont censés tenir compte des recommandations du Parlement dans leur travail. Le succès du processus dépend donc de la mesure dans laquelle les parlementaires, leur personnel et les responsables de la défense et de la sécurité qui assurent la liaison avec le parlement remplissent chacun leurs « obligations essentielles interdépendantes » de manière pratique, créative et respectueuse de la constitution.

La qualité du contrôle parlementaire dépend de trois éléments fondamentaux : **l'aptitude, l'autorité et l'attitude**. L'aptitude se réfère à la question de savoir si les législateurs disposent des ressources financières, techniques et humaines pour effectuer le contrôle ; l'autorité concerne la question de savoir si les législateurs ont le mandat légal et des ordres permanents suffisamment spécifiques pour être en mesure d'effectuer le contrôle ; et l'attitude se rapporte à la question de savoir si les législateurs ont la motivation, la volonté et les incitations suffisantes pour effectuer le contrôle. ⁶ La combinaison de ces facteurs influe sur les résultats de la surveillance et de la gouvernance de la sécurité ; ces résultats diffèrent également en fonction de l'histoire, de la configuration institutionnelle et du contexte politique et économique de chaque pays. Néanmoins, dans de nombreux pays, le pouvoir est fortement concentré dans la branche

exécutive, ce qui a rendu difficile le contrôle des budgets, des missions et de la conduite des services de sécurité par les législateurs. Certaines difficultés découlent d'une culture du secret en matière de défense et de sécurité, ainsi que des tendances passées des gouvernements à donner la priorité à la sécurité de l'État plutôt qu'à celle des citoyens. Malgré ces défis, les analystes notent également que les parlements africains font une différence dans la gouvernance de leurs pays.⁷ Certains affirment que les parlements africains sont en train de subir un « réveil » massif.⁸

Ces affirmations méritent d'être examinées en relation avec les efforts du parlement en matière de contrôle du secteur de la défense et de la sécurité en particulier. Les responsables de la défense et de la sécurité, ainsi que les parlementaires et leur personnel, pourraient-ils améliorer leurs relations afin de rendre les processus de contrôle et de responsabilité encore plus efficaces pour assurer la sécurité des citoyens ?

Questions de discussion :

- Dans votre pays ou votre région, trouvez-vous que les législatures africaines affirment de plus en plus leur rôle de contrôle, et les responsables de la défense et de la sécurité sont-ils à l'aise dans leur rôle de devoir rendre compte de leurs activités ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- Le modèle des « 3A » vous semble-t-il initialement un moyen de mieux comprendre la qualité du contrôle parlementaire du secteur de la défense et de la sécurité dans votre pays ? Quelles semblent être ses forces et ses faiblesses ?
- Comment décririez-vous la capacité des parlements de votre pays ou région à comprendre, représenter et répondre aux défis de la sécurité et de la justice d'une manière inclusive et centrée sur les personnes ?
- Qu'est-ce qui fait un législateur efficace, même dans un système où il peut y avoir une forte concentration du pouvoir dans la branche exécutive du gouvernement par rapport au pouvoir législatif et judiciaire ?

Lectures recommandées :

1. Adedeji Ebo, "Parliamentary Oversight of the Security Sector in West Africa: Addressing Democratic Governance Deficits," in Adedeji Ebo and Boubacar N'Diaye, eds. [*Parliamentary Oversight of the Security Sector in West Africa: Opportunities and Challenges*](#), Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces, 2008, pp. 3-11.
« Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les déficits du gouvernement démocratique, une entrée en matière », dans Adedeji Ebo et Boubacar N'Diaye, eds, [*Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : Opportunités et défis*](#), DCAF, 2008, pp. 3-12.
2. Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces. "[Security Sector Governance: Applying Principles of Good Governance to the Security Sector](#)," 2015.

Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève. « [La gouvernance du secteur de la sécurité : Appliquer les principes de bonne gouvernance au secteur de la sécurité](#), » 2015.

3. Inter-Parliamentarian Union. “Parliamentary Oversight,” in [Global Parliamentary Report 2017 Parliamentary Oversight: Parliament’s Power to Hold Government to Account](#),” pages 13-27.

Union Interparlementaire. « Le contrôle parlementaire, » dans « [Rapport Parlementaire Mondial 2017 - Le Contrôle Parlementaire : Le Pouvoir du Parlement de Demander des Comptes au Gouvernement](#), » pages 13-30.

Séance 2 : Rôles et responsabilités du Parlement et du secteur de la sécurité en matière de surveillance

Format : Séance plénière (lundi 13 novembre 2023, 13h30–15h00)

Groupe de discussion (lundi 13 novembre 2023, 15h30–17h00)

Objectifs :

- Définir les principales responsabilités des parlementaires dans les domaines du contrôle, de l'obligation de rendre compte et des éléments d'information de la gouvernance du secteur de la sécurité.
- Comprendre les rôles essentiels que les différentes parties du secteur de la sécurité jouent dans la gouvernance démocratique et civile du secteur de la sécurité.
- Analyser l'éventail des réussites et des difficultés rencontrées par les fonctionnaires parlementaires d'Afrique australe et les responsables du secteur de la défense et de la sécurité dans l'exercice de leurs rôles et de leurs responsabilités.

Contexte :

Idéalement, la sécurité est un bien public fourni à la population selon des normes d'excellence qui sont contrôlées et appliquées par un système reposant sur toutes les branches du gouvernement. La fonctionnalité du système dépend non seulement des parlementaires qui agissent en tant que représentants efficaces de leurs électeurs, mais aussi du plus grand nombre de responsables de la défense et de la sécurité qui assument leur devoir de rendre des comptes au public par le biais du parlement.⁹

Les pouvoirs de contrôle du Parlement contribuent à un système de freins et de contrepoids qui facilite l'élaboration de politiques et de programmes de sécurité répondant aux besoins de tous, sans discrimination. Parce que l'une des fonctions des corps législatifs et des partis politiques qui les composent est de représenter les intérêts des citoyens, le parlement « a à la fois le devoir et le droit d'exercer un jugement sur toutes les facettes de la vie publique, y compris le secteur de la sécurité ». ¹⁰ Les parlements ont une série de rôles et de responsabilités qu'ils exercent à travers leurs travaux. Souvent, les membres du Parlement peuvent utiliser leur position institutionnelle pour approuver ou modifier les budgets de défense, superviser les déploiements de troupes et examiner les achats de défense et de sécurité. Au-delà de ces rôles de **surveillance**, les parlementaires peuvent également avoir la possibilité de renforcer la **responsabilité** du secteur de la sécurité envers les citoyens sur des questions liées au respect des droits humains et de l'État de droit. Par exemple, la compétence et la volonté des législateurs d'appliquer une perspective de genre dans leur travail de contrôle du secteur de la sécurité peuvent directement influencer les performances du secteur de la sécurité d'une manière qui affecte chaque citoyen. Les parlementaires peuvent contribuer à faire en sorte que les devoirs des forces armées envers tous les citoyens soient clairement définis dans la loi et que leurs électeurs comprennent les normes de conduite éthique et professionnelle des acteurs de la sécurité. En outre, les parlementaires jouent une fonction essentielle de **sensibilisation** dans le cadre de leur rôle de représentation. Grâce à leur lien électoral avec leurs électeurs, ils disposent d'un point de vue unique pour façonner une politique de sécurité qui réponde aux besoins de tous les citoyens.

Les experts du secteur de la défense et de la sécurité sont parmi les mieux placés pour informer les parlementaires et leur personnel sur l'évolution des menaces, la prise de décision stratégique,

les questions de personnel et le fonctionnement des systèmes complexes de sécurité et de défense nécessaires pour répondre aux problèmes de sécurité. Leur contribution active aux processus parlementaires peut améliorer la qualité de la politique de sécurité et de son contrôle. Les membres du secteur de la sécurité qui risquent leur vie pour leur pays sont autorisés à recourir à la force meurtrière dans le cadre de leur mission, mais ils doivent également rendre compte de leurs décisions quant à l'utilisation de cette force devant le pouvoir législatif et judiciaire dans le cadre de l'État de droit.¹¹ Le système de chaque pays diffère dans la manière dont il prévoit le contrôle démocratique civil et la responsabilité parlementaire : Dans certains systèmes, le personnel en uniforme ne peut être convoqué pour témoigner directement devant le parlement (ou ses commissions compétentes) et la responsabilité passe plutôt par le bureau de l'agent exécutif responsable qui peut être appelé à rendre des comptes au parlement. Dans d'autres systèmes, les chefs d'état-major de la défense et/ou les ministres de la défense, de la sécurité et de l'intérieur qui dirigent leur secteur peuvent être invités à se présenter devant le parlement pour répondre à des questions. Ces questions peuvent porter sur les politiques et budgets sectoriels, les achats, les déploiements de troupes, la structure des forces et d'autres sujets. Les commissions d'enquête parlementaires sont également autorisées à travailler dans le cadre de mandats spécifiques qui pourraient justifier une coopération et une coordination avec les membres du secteur de la sécurité.¹² Chaque parlementaire doit discerner comment assurer la responsabilité au sein de son propre système institutionnel.

Un ensemble de facteurs liés à la capacité, à l'autorité et à l'attitude (les « 3A ») influencent la manière dont les législateurs remplissent leurs rôles et leurs responsabilités. D'une part, les parlements africains sont souvent dépeints comme des contre-parties faibles aux puissantes branches exécutives, ou comme des véhicules enclins à approuver sans discussion les budgets de défense et autres mesures de sécurité nationale. Depuis l'indépendance, certaines législatures africaines ont eu plus d'opportunités que d'autres de développer l'autonomie institutionnelle qui facilite un contrôle efficace de la défense et de la sécurité. L'autorité légale des parlements pour accomplir ce travail a été menacée dans plusieurs pays par des coups d'État militaires. D'autre part, il existe des exemples de parlementaires et de leur personnel qui effectuent leur travail de contrôle avec diligence et ténacité, même lorsque des adaptations sont nécessaires pour surmonter des obstacles tels qu'une « culture du secret » entourant l'accès à l'information sur la défense et la sécurité, ou des limitations de ressources pour le renforcement des capacités parlementaires, le soutien logistique, ou la recherche et l'analyse indépendantes. Face à des cultures bien ancrées de sexisme institutionnel, certains parlements africains ont également montré la voie en introduisant des mesures visant à diversifier l'autorité législative en améliorant la représentation des femmes.¹³

Les parlementaires doivent également faire preuve d'un potentiel 4^e A (« agilité ») dans leur travail avec leur personnel et leurs homologues du secteur de la défense et de la sécurité. Leur créativité, leur capacité d'adaptation et leur flexibilité contextuelle détermineront également le type d'impact qu'ils pourront avoir sur la paix et la sécurité dans la région. La bonne nouvelle, c'est que même dans les pays ayant des histoires et des expériences variées en matière de développement législatif, il existe une demande notable pour le contrôle et la responsabilité que les parlements et leurs homologues de la défense/sécurité peuvent fournir. Dans l'ensemble, les dernières enquêtes d'opinion Afrobaromètre montrent que les citoyens sont favorables à un renforcement du contrôle du pouvoir exécutif et attendent une gouvernance responsable.¹⁴ Pourtant, l'indice Ibrahim montre que la perception qu'a le public de la qualité réelle de la

gouvernance africaine est en baisse. Un contrôle parlementaire rigoureux des budgets, des actions et des politiques des forces de sécurité et de défense, associé à une sensibilisation réfléchie des parlementaires aux électeurs préoccupés par les politiques et les défis en matière de sécurité, sont des outils qui permettent d'instaurer la confiance du public. Investir dans le développement professionnel des greffiers et du personnel parlementaires est également un domaine où des efforts modestes pourraient produire des gains significatifs en termes d'efficacité institutionnelle.

Le modèle des « 3A » n'a pas été appliqué de manière conventionnelle à l'analyse de la responsabilité du secteur de la défense/sécurité devant le parlement. Toutefois, l'utilité du modèle mérite d'être examinée. Certains pourraient faire valoir qu'en tant que partie du pouvoir exécutif, l'autorité du secteur de la sécurité est clairement délimitée et amplement facilitée par l'État ; et si la capacité des responsables du secteur de la sécurité à répondre à leurs appels à la responsabilité devant le parlement est notable, il se peut qu'il n'y ait pas autant d'ouverture ou d'empressement à participer au processus dans son ensemble (c'est-à-dire l'attitude). Toutefois, les fonctionnaires du secteur de la défense et de la sécurité ont tendance à disposer de plus de ressources que leurs homologues parlementaires, ainsi que d'un accès beaucoup plus large à l'information et à des possibilités de contact avec les citoyens dans le cadre de leur travail, même si leur lien avec ces citoyens n'est pas partisan (comme c'est le cas pour les législateurs).

Questions de discussion :

- On dit que la qualité du contrôle parlementaire du secteur de la sécurité est fonction des « 3A » : l'*aptitude* (si les législateurs ont les ressources et la capacité de mener le contrôle), l'*autorité* (si les législateurs ont le mandat légal et des ordres permanents suffisamment détaillés pour mener le contrôle), et l'*attitude* (si les législateurs ont la motivation et les incitations pour mener le contrôle). Quelle est la position de votre parlement national sur chacun de ces trois facteurs en ce qui concerne le contrôle de la défense et de la sécurité et pourquoi ?
- Comment appliqueriez-vous le modèle des « 3A » pour évaluer la qualité de la responsabilité du secteur de la défense et de la sécurité devant le parlement et le peuple ?
- Comment pensez-vous que les contributions des parlementaires et des responsables de la sécurité à la qualité du contrôle législatif du secteur de la sécurité ont été affectées par des facteurs tels que l'intensité de la partisanerie dans un pays, ainsi que l'état actuel des relations entre civils et militaires dans le pays ? Existe-t-il des approches, des outils ou des techniques qui peuvent être utilisés par les parlementaires et les responsables de la défense/sécurité pour relever certains de ces défis ?
- Quelles sont les conditions d'une relation efficace entre les parlementaires et le personnel de défense/sécurité qui travaille avec eux sur le contrôle et la responsabilité ?

Lectures recommandées :

1. Dan Kuwali, "[Oversight and Accountability to Improve Security Sector Governance in Africa](#)," African Security Brief no. 42, 11 septembre 2023.

2. Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces. "[Parliaments: Roles and Responsibilities in Good Security Sector Governance](#)," 2015.
Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève. « [Les Parlements : Rôles et Responsabilités dans la Bonne Gouvernance du Secteur de la Sécurité](#), » 2015.
3. About the new book, *The Awakening of African Parliaments* (by Nayé Anna Bathily): Olivier Marbot, "[African Parliaments: Do They Carry Any Real Political Weight?](#)" *The Africa Report*, 6 juillet 2021.
A propos du nouvel ouvrage, *L'éveil des Parlements africains* (par Nayé Anna Bathily) : Oliver Marbot, « [Les parlements servent-ils vraiment à quelque chose ?](#) » *Jeune Afrique*, 3 juillet 2021.
4. Africa Center for Strategic Studies, "[The Role of Parliamentary Committees in Building Accountable, Sustainable, and Professional Security Sectors](#)," Avril 2023.
Centre d'Etudes Strategiques de l'Afrique, « [Le rôle des commissions parlementaires de défense et de sécurité dans la construction de secteurs de la sécurité redevables, professionnels et soutenables en Afrique](#), » 3 avril 2023.

Séance 3 : Élaborer des stratégies de sécurité inclusives

Format : Séance plénière (mardi 15 novembre, 09h00–10h30)
Groupe de discussion (mardi 15 novembre, 11h00–12h30)

Objectifs :

- Explorer les sept étapes cycliques de l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale afin d'identifier les domaines dans lesquels les parlementaires et les responsables de la défense/sécurité peuvent améliorer les possibilités de rendre le processus inclusif pour les citoyens et les mandants.
- Analyser les moyens dont disposent les responsables du secteur de la sécurité pour s'engager auprès des parlementaires afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques de sécurité nationale qui facilitent la sécurité et la justice pour les citoyens.
- Discuter de la manière dont les parlementaires et le personnel parlementaire peuvent travailler avec les organes consultatifs de sécurité nationale pour suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie de manière à renforcer la sécurité des citoyens et le contrôle civil du secteur de la défense.

Contexte :

Les parlements sont des institutions essentielles pour représenter les intérêts et les besoins des citoyens en matière de sécurité dans les processus de mise en œuvre de la stratégie et de la politique de sécurité nationale de leur pays. Une stratégie de sécurité nationale (SSN) fournit une stratégie nationale unifiée pour la défense et la sécurité publique démocratiquement légitimes. Une SSN explique comment une nation définit la sécurité et la sûreté et comment elle entend y parvenir. Il s'agit d'un document qui décrit les valeurs fondamentales auxquelles une société accorde la priorité pour assurer la sécurité nationale et la sûreté publique. C'est également un document pratique qui permet à tous les éléments du secteur de la sécurité d'aligner leurs propres stratégies sectorielles et politiques internes sur la réalisation de ces objectifs dans le respect de ces valeurs.

Souvent initiées par des responsables de la défense et de la sécurité, les stratégies de sécurité nationale servent de point de référence « étoile du nord » pour les décideurs du secteur de la sécurité. Le processus d'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale est encore plus important que le produit lui-même. Ce processus incite les différentes parties prenantes à élaborer une grande stratégie qui favorise la coordination entre les agences et les ministères, l'alignement des ressources et la mise à profit des partenariats externes, la hiérarchisation des menaces pour la sécurité et la promotion d'une vision commune de la sécurité nationale. L'implication de diverses parties prenantes dans le processus – y compris le parlement mais aussi les citoyens à leurs propres conditions, sans intermédiaire – permet aux décideurs d'offrir aux citoyens la sécurité qu'ils souhaitent et de veiller à ce que ceux dont les intérêts sont traditionnellement négligés soient également pris en compte.¹⁵

Jusqu'à récemment, la plupart des stratégies de sécurité nationale africaines ont été classées et rédigées sans grande participation des citoyens et des représentants des institutions de gouvernance du secteur de la sécurité. Toutefois, les responsables de la défense et de la sécurité de certains pays ont commencé à rendre le processus plus participatif et plus inclusif. (Voir les

études de cas du Botswana, de l'Afrique du Sud, de Madagascar, du Niger, de la Gambie, du Nigeria et du Sénégal [ici](#)). Bien que le parlement n'approuve pas toujours ces stratégies, l'implication des parlementaires et de leur personnel dans le processus d'élaboration fait de la stratégie de sécurité nationale un outil supplémentaire permettant aux parlementaires d'éclairer leur travail. Les parlementaires peuvent également avoir intérêt à travailler avec des acteurs de la société civile qui apportent des contributions importantes aux processus de stratégie et d'élaboration des politiques et qui peuvent également être invités à des consultations avec les acteurs de la sécurité nationale qui sont les plus susceptibles de diriger ces efforts.

Plusieurs étapes du processus d'élaboration de la stratégie de sécurité nationale sont susceptibles d'inclure non seulement un large éventail de responsables de la défense et de la sécurité, mais aussi le parlement et les citoyens qui sont les mandants des parlementaires. Les opportunités peuvent varier selon le contexte, mais il existe sept phases au cours desquelles les parties prenantes peuvent avoir besoin d'envisager la manière dont les citoyens et le parlement peuvent être impliqués dans l'élaboration de stratégies de sécurité inclusives. Souvent, lors de la phase de lancement, le pouvoir exécutif désigne une agence chef de file qui réalise des études de faisabilité, établit un calendrier, élabore un plan de sensibilisation et d'éducation du public et nomme un comité de rédaction. Au cours de la phase d'évaluation, le comité de rédaction recueille les données et les informations nécessaires auprès d'un large éventail de parties prenantes afin d'étayer la stratégie. Au cours de la phase de rédaction, l'avant-projet de la stratégie est produit après que le comité a défini les valeurs, les intérêts, les menaces et les opportunités du pays et qu'il a hiérarchisé les objectifs en conséquence. Au cours de la phase de consultation et de révision, l'avant-projet est diffusé pour examen dans le cadre de forums publics, de dialogues nationaux et d'ateliers de spécialistes. La cinquième phase est l'adoption et l'approbation. Si l'approbation du parlement n'est pas une exigence formelle, la commission peut toujours choisir de soumettre un projet final, sur une base volontaire, au parlement et au secteur de la sécurité pour discussion. Ensuite, de nombreuses parties prenantes sont impliquées dans la diffusion de la stratégie auprès des communautés et des citoyens. Il y a également une phase de mise en œuvre, de suivi et d'examen au cours de laquelle les ministères responsables et les institutions chargées de la sécurité élaborent des plans sectoriels. Les parlements, la société civile et l'autorité qui a initié l'élaboration de la stratégie de sécurité nationale peuvent tous être impliqués dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Par le biais de ces canaux, les parlementaires et leur personnel peuvent contribuer à faire avancer des politiques de sécurité centrées sur les personnes, qui reflètent les réalités vécues par leurs électeurs et intègrent les voix et l'expertise de la société civile dans la stratégie.

En fin de compte, les stratégies étant le pont entre la politique et les budgets, et toutes étant essentielles pour assurer la sécurité des citoyens, ce sont des domaines qui sont mûrs pour un engagement renforcé entre le parlement et le secteur de la sécurité.

Questions de discussion :

- Où en est votre pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sécurité nationale ? Quel doit être le rôle du Parlement dans ce processus et pourquoi ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses des responsables de la défense/sécurité et des parlementaires pour garantir qu'un large éventail de citoyens (femmes, jeunes, société

civile, personnes issues de régions marginalisées du pays) soient inclus dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale ?

- Quelles autres institutions de contrôle existent au sein et en dehors des organes de défense et de sécurité de la branche exécutive du gouvernement qui ont un rôle à jouer dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale et des politiques sectorielles qui influencent la fourniture de services de sécurité aux citoyens ? Quelles sont les bonnes pratiques pour les parlementaires et les responsables de la défense/sécurité qui cherchent à renforcer le contrôle civil en aidant les différentes institutions de contrôle de leur pays à travailler ensemble de manière efficace ?

Lectures recommandées :

1. Centre d'études stratégiques de l'Afrique, [*National Security Strategy Development: Toolkit for Drafting and Consultation*](#), 2021.
[Développement d'une stratégie de sécurité nationale en Afrique : Outil de rédaction et de consultation](#), 2021.
[Desenvolvimento da Estratégias de Segurança Nacional em África: Um kit de ferramentas para consulta e preparação](#), 2021.

Séance 4 : Budget de la défense et de la sécurité

Format : Séance plénière (mardi 15 novembre, 13h30–15h00)
Groupe de discussion (mardi 15 novembre, 15h30–17h00)

Objectifs :

- Évaluer les outils et les techniques que les parlementaires peuvent utiliser pour s'engager avec le secteur de la sécurité afin de superviser efficacement les budgets de défense et de sécurité tout au long du cycle budgétaire.
- Discuter de la manière dont les parlementaires et les responsables du secteur de la sécurité doivent traiter les informations secrètes et classées qui sont pertinentes pour le contrôle budgétaire.
- Analyser les approches et les outils dont disposent les parlementaires pour assurer la transparence dans les marchés publics de sécurité et de défense, et comment ils peuvent utiliser au mieux ces outils pour prévenir la corruption et améliorer la gestion efficace et effective des ressources de sécurité.

Contexte :

Les parlements ont le pouvoir de la bourse et l'une de leurs principales responsabilités est d'approprier, d'approuver et de contrôler les budgets de défense et de sécurité, en s'appuyant sur des outils tels que les questions posées aux ministres, les auditions, les enquêtes spéciales et l'organisation de visites parallèles pour obtenir les informations nécessaires à une surveillance approfondie et précise. Les défis liés à la supervision des budgets de sécurité et de défense, en particulier dans les démocraties émergentes, sont complexes. La région de l'Afrique australe, comme toute autre partie du monde, doit assurer une efficacité maximale dans la gestion et la pratique du budget du secteur de la sécurité et de la défense. Les gouvernements ont le devoir d'investir des fonds suffisants pour protéger les citoyens et l'intérêt national en maintenant des services de sécurité et de défense professionnels, bien équipés et dotés de ressources adéquates. Le budget de sécurité et de défense d'un gouvernement décrit ses plans à cet égard. Et les parlements peuvent jouer un rôle en veillant à ce que cette obligation soit respectée. Ils peuvent empêcher la mauvaise utilisation des finances publiques en exerçant leurs fonctions de surveillance, de délibération et de législation.

Le manque de transparence dans la gestion des ressources de sécurité, notamment en ce qui concerne les achats et les acquisitions de défense, préoccupe largement les professionnels et les citoyens africains de la sécurité.¹⁶ Cela constitue une menace sérieuse pour la sécurité et la stabilité.¹⁷ Selon l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine, si la lutte contre la corruption s'est améliorée en Afrique au cours de la dernière décennie, les marchés publics sont devenus moins compétitifs et les entreprises qui enfreignent les règles de passation des marchés sont moins souvent sanctionnées.¹⁸ Les pratiques et normes informelles bien ancrées, y compris le clientélisme et la corruption, peuvent jouer un rôle délétère dans la passation des marchés. La surveillance législative peut toutefois contribuer à atténuer les problèmes liés à de mauvaises pratiques en matière de marchés publics ou de contrats. La surveillance externe exercée par le pouvoir législatif peut également contrebalancer les faiblesses des inspections et des audits internes. Les législateurs africains peuvent également contribuer à renforcer les protections des dénonciateurs afin d'encourager la dénonciation des mauvaises pratiques du secteur de la défense.¹⁹

La budgétisation de la défense et de la sécurité est un domaine prometteur pour l'innovation dans l'amélioration des relations entre les parlementaires et les responsables de la défense et de la sécurité qui dépendent d'eux pour leurs ressources. Les parlementaires doivent être activement impliqués dans tous les aspects de la gestion de la sécurité et de la défense, notamment en organisant des débats sur les questions de sécurité et de défense, en examinant les projets de loi pertinents, en passant au crible les processus de budgétisation et en contribuant à l'élaboration de la stratégie qui sous-tend la budgétisation. Ils ont intérêt à faire participer les responsables de la défense et de la sécurité au processus de contrôle afin de fournir des explications, des informations ou une expertise stratégique et technique permettant d'évaluer correctement le budget. Les budgets doivent également être passés au crible pour s'assurer qu'ils reflètent les besoins de sécurité de toutes les parties de la population, par exemple, y compris en fonction du sexe.

Les responsables de la défense et de la sécurité ont intérêt à être des interlocuteurs proactifs et des professionnels accomplis dans le partage de leurs connaissances et de leur expertise au cours de ces échanges. Les recherches montrent que les dépenses militaires sont plus efficaces pour lutter contre l'insécurité à long terme lorsqu'elles sont guidées par des politiques publiques centrées sur les citoyens ; une augmentation incontrôlée des dépenses militaires sans orientation politique peut être contre-productive et ne pas gagner la confiance des citoyens. Des dépenses de défense incontrôlées peuvent empêcher les investissements dans les services publics qui font progresser la sécurité humaine, tels que la santé, l'éducation et la justice. En procédant à ces arbitrages, les parties prenantes au processus budgétaire peuvent s'attendre à ce qu'un débat vigoureux, des désaccords professionnels, l'instauration d'un climat de confiance et la triangulation des informations avec des sources indépendantes aillent de pair avec le territoire.

Lorsqu'il est bien mené, le processus de contrôle permet de s'assurer que le budget respecte les principes fiscaux fondamentaux tels que la contestabilité, l'exhaustivité, la responsabilité et la transparence.²⁰ Au-delà de l'autorité parlementaire pour superviser et approuver le budget, la capacité parlementaire à analyser le budget est également importante. Une bonne analyse peut provenir de plusieurs sources : des fonctionnaires civils élus ayant reçu une formation technique adéquate sur le contrôle budgétaire, du personnel parlementaire qui dispose des ressources et de l'expertise nécessaires pour analyser les questions fiscales et de sécurité, et d'un bureau parlementaire du budget (PBO) ou d'un équivalent qui fournit une analyse experte indépendante des documents budgétaires. Les structures qui permettent une analyse approfondie, un débat et une collaboration au sein des commissions parlementaires concernées et entre elles sont également utiles. L'empressement des parlementaires à communiquer avec les responsables du secteur de la sécurité chargés d'assurer la liaison avec le Parlement sur le budget, ainsi qu'avec les fonctionnaires de la Cour des comptes, affecte également les résultats budgétaires.

Idéalement, le budget de la défense et de la sécurité sera fixé dans le cadre d'une stratégie de sécurité nationale. Les dépenses militaires ne peuvent à elles seules répondre aux menaces pour la sécurité sans une stratégie globale de sécurité nationale qui aide les dirigeants d'un pays à aligner les ressources pour atteindre les objectifs. Il s'agit là d'un deuxième domaine de chevauchement des intérêts des parlementaires et des responsables de la défense/sécurité.

Questions de discussion :

- Quelles ont été les forces et les faiblesses du parlement dans le contrôle du budget de la défense et de la sécurité, et quelles ont été les forces et les faiblesses du secteur de la défense dans la facilitation de ce processus ? Comment les 3A (aptitude, autorité, attitude) peuvent-ils expliquer ces résultats ?
- Dans quelle mesure le travail au-delà des lignes de parti influence-t-il le contrôle budgétaire dans votre pays, que ce soit de manière formelle ou informelle ? Quelle est l'importance du débat et de la discussion multipartites dans la surveillance législative des budgets et des dépenses du secteur de la sécurité ?
- Comment avez-vous, vous et vos collègues, traité les questions liées au secret des informations sur les budgets et les dépenses de défense et de sécurité, ou les informations connexes sur les déploiements, les missions et les projets des forces de sécurité ?

Lectures recommandées :

1. Amor Tounakti, « [Les principes du contrôle budgétaire des dépenses de défense et de sécurité dans le monde francophone](#), » dans *La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone*, Organisation Internationale de la Francophonie, pages 203-211.
2. Mphatso Jones Bothi Phiri, “[Executive Supremacy and the Armed Forces : A Case Study of Public Finance Management in Malawi](#),” dans *Beyond Impunity : New Directions for Governance in Malawi*, University of Cape Town Press, 2022.
3. « [Le rôle des assemblées législatives dans le processus budgétaire](#), » Initiative collaborative pour la réforme budgétaire en Afrique, 2018.
4. “Preamble” and “Information that May Be Withheld on National Security Grounds and Information that Should Be Disclosed,” [The Global Principles on National Security and the Right to Information \(The Tshwane Principles\)](#), Open Society Justice Initiative, 2013, pages 7, 19-28.

« Préambule » et « Informations pouvant être retenues pour des raisons de sécurité nationale, et informations devant être divulguées, » [Principes globaux sur la sécurité nationale et le droit à l’information \(Principes de Tschwane\)](#), » 2013, pages 9, 23-32.

« Preâmbulo » e « Informação que pode ser retida por razões de segurança nacional e informação que deve ser divulgada, » [Princípios globales sobre segurança nacional e o direito à informação \(Os Principios de Tshwane\)](#), 2013, 1-3, 9-15.

Séance 5 : Professionnalisme et éthique

Format : Séance plénière (jeudi 16 novembre, 09h00–10h30)
Groupe de discussion (jeudi 16 novembre, 11h00–12h30)

Objectifs :

- Explorer les similitudes et les différences dans les normes professionnelles et les codes de conduite éthiques qui définissent les relations des parlementaires et du secteur de la sécurité au sens large avec les citoyens qu'ils servent, en identifiant les points de synergie et les zones de tension dans les approches des différentes institutions à l'égard de leurs missions respectives.
- Analyser les moyens dont disposent les parlementaires pour encourager le professionnalisme des services de sécurité vis-à-vis des citoyens, et la manière dont ils peuvent utiliser au mieux ces outils pour lutter contre les abus ou les violations de l'éthique et de la conduite des acteurs de la sécurité.
- Comparer les outils dont disposent les parlementaires et les responsables du secteur de la sécurité pour assurer la transparence des marchés publics de sécurité et de défense, et comment ils peuvent utiliser au mieux ces outils pour améliorer la gestion des ressources de sécurité.

Contexte :

Par conception constitutionnelle, les parlementaires et leur personnel jouent un rôle différent de celui des responsables de la défense et de la sécurité dans la gouvernance du secteur de la sécurité. Le processus de contrôle est intentionnellement structuré de manière à ce que le pouvoir des services de sécurité sur l'utilisation de la force soit limité par le pouvoir du parlement sur les finances publiques. Ces limites à l'utilisation du pouvoir par chaque institution créent la nécessité pour elles de travailler dans le respect mutuel tout en fournissant une base permettant au public de croire que ses droits seront protégés contre les abus (qu'il s'agisse d'un usage abusif de la force ou d'un usage abusif des fonds publics). Pourtant, même dans ce contexte institutionnel, les parlementaires et les responsables de la défense et de la sécurité qui assurent la liaison avec les assemblées législatives ont des intérêts communs. Tous deux ont des missions de service public adaptées à leur rôle dans l'État, et tous deux veulent que le gouvernement assure la sécurité des citoyens qu'ils servent.

Les parlementaires et les agents du secteur de la sécurité n'ont pas les mêmes codes de déontologie ni les mêmes cultures de professionnalisme, mais ils ont la possibilité de tirer parti de leurs synergies dans ce domaine et de travailler ensemble au service du public, tout en surmontant efficacement les tensions naturelles qui peuvent survenir. Par exemple, une paix et une sécurité durables sont plus probables lorsque les citoyens ont des raisons de : (i) faire confiance aux représentants élus pour représenter et assurer leurs intérêts en matière de sécurité avec précision et compétence, et (ii) faire confiance au secteur de la sécurité pour respecter les paramètres constitutionnels du contrôle civil. Ainsi, des normes élevées de professionnalisme et des codes éthiques clairs sont des outils essentiels que les parlementaires et les responsables du secteur de la sécurité ont intérêt à cultiver.

Le Parlement et le secteur de la sécurité ont tous deux travaillé sur ces questions, avec des processus et des résultats quelque peu différents. Au cours de la dernière décennie, plusieurs

parlements d'Afrique de l'Ouest ont établi des codes pertinents basés sur le droit constitutionnel, les règles de procédure législative ou une combinaison des deux.²¹ Pourtant, les mécanismes disponibles pour faire respecter les codes éthiques varient. Cependant, des codes mis en œuvre de manière efficace peuvent être des outils utiles pour le parlement afin de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité de leurs dirigeants élus. Ils constituent également des lignes directrices utiles pour les parlementaires qui naviguent dans un environnement politique dans lequel ils peuvent avoir plusieurs casquettes (peut-être aussi celle de fonctionnaire municipal, d'homme d'affaires ou de dirigeant coutumier ou de la société civile).²² Le renforcement de l'éthique législative peut contribuer à éviter les conflits d'intérêts ou les perceptions de corruption. En outre, il est essentiel de faire des parlements des lieux plus sûrs pour le personnel féminin afin d'améliorer l'efficacité de la représentation diversifiée dans le contrôle.²³

Dans les forces armées, des principes tels que la subordination des militaires à l'autorité civile démocratique, l'allégeance à l'État, l'engagement à la neutralité politique et une culture institutionnelle éthique, sont des éléments clés du professionnalisme. Les valeurs inhérentes au professionnalisme comprennent la discipline, l'intégrité, l'honneur, le sacrifice, l'engagement pour le bien de la société, le dévouement au devoir, la responsabilité individuelle et l'obligation de rendre compte de l'action morale et du service en dépit de l'intérêt personnel.²⁴ Il existe également des exemples de services de sécurité africains faisant preuve d'un professionnalisme remarquable lors de transitions politiques, d'élections et de manifestations. Cela peut susciter le respect des citoyens et être une source de fierté nationale. En définitive, le professionnalisme est le produit complexe des politiques, des stratégies, du leadership politique et de l'engagement personnel en faveur de l'État de droit dans le secteur de la sécurité.

En termes d'éthique et de professionnalisme, le contrôle parlementaire de la défense et de la sécurité tend à amplifier certains « chocs culturels » ou tensions institutionnelles entre ces acteurs clés sur deux questions : la transparence dans les achats du secteur de la défense, et la responsabilité du secteur de la sécurité envers le public pour les dommages causés aux civils. Le manque de transparence dans les affaires de défense et de sécurité (et notamment dans les achats et les acquisitions) préoccupe de nombreux Africains.²⁵ Les recherches montrent que les pays dont l'« intégrité de la défense » est moindre sont confrontés à des menaces plus graves pour la sécurité et la stabilité.²⁶ L'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique note que si les efforts de lutte contre la corruption se sont améliorés en Afrique au cours de la dernière décennie, l'application de la loi à l'encontre des entreprises qui violent les règles de passation des marchés publics a été moindre.²⁷ La protection des dénonciateurs, ainsi qu'un contrôle législatif exempt de clientélisme et de corruption, peuvent contribuer à atténuer les problèmes liés à de mauvaises pratiques d'achat ou de passation de marchés et à contrebalancer les faiblesses des inspections et des audits internes.²⁸ De même, les parlementaires ont souvent la possibilité d'influencer la manière dont le secteur de la défense et de la sécurité peut renforcer les protections des droits humains dans leur travail. Les parlementaires peuvent travailler avec les institutions de médiation ou les comités de plaintes civiles afin de faciliter le signalement et le jugement de l'abrogation de l'état de droit par le secteur de la sécurité.²⁹ Lorsque d'autres mécanismes de responsabilisation ont échoué, les parlementaires disposent également du pouvoir unique de privilège qui leur permet de mettre en lumière des informations sur les abus en matière de sécurité qui, autrement, pourraient être refusées au public. Ils peuvent également faire connaître aux citoyens leurs homologues de la défense et de la sécurité, informer les citoyens des normes

que ces fonctionnaires suivent, et jauger l'opinion populaire sur la gestion des ressources dans le secteur de la sécurité.

Les parlementaires doivent également avoir accès à des informations fiables pour pouvoir exercer leur contrôle. Les institutions du secteur de la défense et de la sécurité qui s'engagent dans le processus de surveillance civile peuvent elles-mêmes constituer de précieux fournisseurs d'informations pertinentes. Même lorsque c'est le cas, certaines informations sur les marchés publics de défense et de sécurité peuvent être exclues de l'examen public, parfois dans des budgets secrets ou des comptes hors budget, prétendument en raison du caractère sensible de ces informations.³⁰ La classification des informations est parfois nécessaire pour protéger la sécurité nationale. Toutefois, la surclassification des informations relatives à la sécurité nationale peut « compromettre gravement les principales garanties institutionnelles contre les abus du gouvernement : l'indépendance des tribunaux, l'État de droit, le contrôle législatif, la liberté des médias et la transparence du gouvernement ».³¹ Dans l'ensemble, les lois sur la liberté d'information pourraient atténuer certains de ces défis au contrôle législatif ; il en va de même pour la création d'unités de médiation militaires gérées par des civils, indépendantes et dotées de ressources suffisantes pour alerter les législateurs sur les questions d'éthique dans les forces armées.³² Il est également du ressort des législateurs de remanier les lois de classification qui peuvent limiter leur propre travail.

Questions de discussion :

- Comparer et opposer les définitions du professionnalisme que les parlementaires et les responsables de la défense/sécurité utilisent pour guider leurs codes de conduite éthiques respectifs. Quels sont les points communs entre la mission et la vision des parlementaires et des responsables militaires, et quelles sont les différences d'approche notables ?
- Quelles ont été les forces et les faiblesses du parlement pour faciliter la responsabilisation du secteur de la sécurité dans le respect de l'état de droit dans sa conduite envers les citoyens ? Quelles ont été les forces et les faiblesses du secteur de la sécurité en matière de responsabilité envers les parlementaires et leurs électeurs pour le respect des droits humains et de l'État de droit ? Les 3A (aptitude, autorité, attitude) peuvent-ils expliquer ces résultats ?
- Quelles mesures les parlementaires et les responsables de la défense/sécurité peuvent-ils prendre pour protéger les informations classifiées tout en relevant les défis liés à la culture du secret dans le contrôle parlementaire du secteur de la défense et de la sécurité ?

Lectures recommandées :

1. Honorable Ibra Diouf, "Parliamentary Ethics," in [Parliamentary Oversight of the Security Sector: An ECOWAS Parliament-DCAF Guide for West African Parliamentarians](#), 2011, pp. 71-77.
« L'éthique parlementaire, » dans « [Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : Guide Parlement de la CEDEAO-DCAF à l'usage des parlementaires ouest-africains](#), » 2011, pp. 73-79.

« Ética parlamentar, » [SUPERVISÃO PARLAMENTAR DO SECTOR DA SEGURANÇA Como aprovado pelo Parlamento da CEDEAO: Guia do Parlamento da CEDEAO-DCAF para Parlamentares Oeste Africanos](#), ed. Hans Born, Jean-Jacques Gacond & Boubacar Ndiaye, pp. 75-82.

2. Emile Ouedraogo, "[Advancing Military Professionalism in Africa](#)," Africa Research Paper no. 6, Africa Center for Strategic Studies, July 31, 2014.

« [Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique](#), » Papier de recherche no. 6, Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique, 21 juin 2014.

« [Promoção do Profissionalismo Militar em África](#), » Um trabalho de pesquisa, 21 julho de 2014.
3. Annelize van Wyk, "[Parliamentary Oversight of the Police in South Africa : Lessons and Opportunities](#)", Document du Forum de surveillance civile de la police africaine no. 10, 2014.
4. "[Watchdogs? The Quality of Legislative Oversight and Defense in 82 Countries](#)," Transparency International-Defense and Security, 2013.

Séance 6 : Établir des relations avec les communautés et la société civile

Format : Séance plénière (jeudi 16 novembre, 13h30–15h00)

Groupe de discussion (jeudi 16 novembre, 15h30–17h00)

Objectifs :

- Examiner les approches et les outils que les parlementaires et les responsables de la défense/sécurité peuvent utiliser pour aider les gouvernements à élaborer des politiques de sécurité qui reflètent les intérêts d'un large éventail de parties prenantes et intègrent l'expertise de la société civile.
- Comparer et opposer les façons dont les parlementaires et les responsables de la défense/sécurité peuvent apprendre des citoyens qu'ils servent, que ce soit par le biais de visites de sites, de consultations de recherche, de journées portes ouvertes dans les institutions gouvernementales, de fonds de circonscription, de travail dans le domaine des affaires civiles, etc.
- Analyser les outils dont disposent les parlementaires et les responsables du secteur de la sécurité pour améliorer leur communication dans les médias publics avec les électeurs et les communautés sur les questions et les politiques de sécurité, afin d'instaurer un climat de confiance avec eux.

Contexte :

Les citoyens, la société civile et les médias ont également un rôle de premier plan à jouer dans le contrôle du secteur de la défense et de la sécurité. Ils « ont une fonction de contrôle importante en sensibilisant le grand public au rôle de l'armée et en attirant l'attention sur les domaines à réformer. »³³ Ils peuvent également exercer une pression populaire sur toutes les institutions gouvernementales pour qu'elles mettent en œuvre des réformes et fournissent des services.³⁴ Certaines organisations de la société civile disposent des connaissances, des ressources et de l'expertise nécessaires pour proposer des formations dont le parlement et d'autres institutions gouvernementales pourraient bénéficier, par exemple sur des sujets tels que l'analyse budgétaire, les droits humains, le droit international, l'élaboration d'un code de conduite, l'analyse sexospécifique de la sécurité, etc.³⁵ Les parlements peuvent cultiver des liens avec ces organisations et envisager de profiter des opportunités qu'elles offrent ; les responsables de la défense et de la sécurité qui travaillent dans des zones où ces groupes de la société civile font leur travail peuvent également bénéficier d'une collaboration avec eux sur des projets d'intérêt mutuel, ou de l'apprentissage des informations qu'ils fournissent.

À bien des égards, les citoyens sont les critiques les plus sévères et les enseignants les plus perspicaces des parlementaires et des responsables du secteur de la sécurité. Les parlementaires qui cherchent à assurer une défense et une sécurité adéquates à leurs électeurs sont mieux à même de faire leur travail lorsqu'ils disposent de nombreuses informations sur les priorités et les préoccupations de leurs électeurs en matière de sécurité. L'engagement parlementaire avec les dirigeants locaux, les groupes de la société civile et les organisations communautaires peut également améliorer la sécurité des citoyens en reliant les préoccupations locales à l'analyse nationale et régionale des menaces et à l'élaboration de réponses. Les militaires et les policiers sont mieux à même de faire leur travail lorsqu'ils comprennent non seulement le terrain physique, mais aussi la vie quotidienne des personnes qui vivent dans les communautés qu'ils servent. Les missions d'engagement civil-militaire et les missions de police de proximité que le secteur de la

sécurité entreprend visent des objectifs similaires en matière de confiance. Développer et affiner leurs stratégies d'engagement communautaire est donc une étape bénéfique que les parlementaires et les responsables de la défense/sécurité peuvent envisager de franchir.³⁶ Bien qu'ils abordent l'engagement communautaire différemment, ils ont encore un apprentissage mutuel à faire, ainsi qu'un apprentissage des citoyens eux-mêmes.

Néanmoins, les parlementaires ont la possibilité de sensibiliser aux politiques pertinentes, de catalyser le dialogue à leur sujet et de faciliter la contribution des citoyens au contrôle législatif du secteur de la défense et de la sécurité. Les outils disponibles à cet effet varient et dépendent également de la volonté des responsables de la défense et de la sécurité de fournir des informations et de s'engager dans des actions qui facilitent leur responsabilisation. Les parlementaires et leur personnel peuvent recueillir des informations indépendantes sur la défense et la sécurité auprès de la société civile et des médias. Ils peuvent également travailler avec la société civile pour accéder à certains dirigeants communautaires et à certaines sections de la société qui ont un aperçu des questions de niche qui font l'objet d'un contrôle. Ils peuvent également se rendre dans des zones spécifiques du pays, en partenariat ou séparément des forces de défense et de sécurité elles-mêmes. Dans d'autres cas, les commissions parlementaires ont mis en place leurs propres mécanismes de contrôle de la police dans les communautés et utilisé les canaux de la société civile et des médias pour rendre compte de ce qu'elles ont observé. Il existe de nombreuses autres façons créatives de s'engager auprès de la population, par exemple en soumettant les projets de loi pertinents à des audiences publiques et en utilisant des réunions publiques pour consulter les électeurs sur les questions de défense et de sécurité.

Les médias seront un partenaire clé des parlementaires pour faire passer leur message au grand public. Les parlementaires pourraient envisager d'établir des liens avec les médias afin de sensibiliser le public au rôle du parlement dans la promotion des discussions politiques. Dans certains cas, les parlementaires peuvent également inviter les médias à certaines séances pour les sensibiliser à leur travail. Le journalisme d'intérêt public peut renforcer la bonne gouvernance du secteur de la sécurité lorsqu'il fournit une analyse critique et indépendante des questions de défense nationale et de sécurité publique qui préoccupent le public. Favoriser une relation constructive et respectueuse avec les médias critiques et indépendants est l'un des moyens les plus efficaces pour les parlementaires de contribuer à un dialogue public sur la sécurité qui servira les principes de responsabilité et de transparence.

Des sources de données réputées et représentatives – comme les enquêtes Afrobaromètre menées par des équipes locales dans plus de 30 pays – sont des fenêtres supplémentaires sur ce que les électeurs pensent du parlement, des forces de défense et de sécurité et des défis quotidiens en matière de sécurité. En général, l'armée est une institution qui inspire davantage confiance que le parlement ou la police. Certaines données indiquent la nécessité pour les parlements de renforcer leurs efforts pour se rapprocher de la diversité de leurs électeurs. Par exemple, 77 % des Africains interrogés par Afrobaromètre sont d'accord pour dire que le président « doit toujours obéir à la loi et aux tribunaux », même s'il « pense qu'ils ont tort », et 62 % estiment qu'il est plus important pour un gouvernement de rendre des comptes au peuple que de « faire avancer les choses ».³⁷ Pourtant, seuls quatre Africains sur dix estiment que « les élections fonctionnent bien pour garantir que les représentants au Parlement reflètent l'opinion des électeurs ».³⁸ En outre, la plupart des citoyens affirment que le chômage des jeunes est un problème urgent, mais une minorité d'entre eux pensent que leurs gouvernements s'en occupent de manière adéquate.³⁹

Ces données attestent de l'importance pour les parlements d'intensifier l'utilisation de leurs outils et techniques existants pour mener des actions de sensibilisation auprès de leurs électeurs, pour consulter des experts de la société civile sur les questions de sécurité et de défense, et pour travailler avec les médias afin de démontrer le travail de la législature pour répondre aux préoccupations de sécurité. En outre, les parlementaires ont tout à gagner à faire participer les groupes traditionnellement sous-représentés, et pas seulement les femmes et les jeunes, à leurs consultations, débats et visites parallèles. Les services de défense et de sécurité peuvent avoir des contacts avec des personnes dans des domaines particuliers où ils travaillent, dont l'apport pourrait également être utile aux parlementaires. La représentation elle-même est également importante : la présence de femmes et de jeunes au Parlement est essentielle, et leur donner la possibilité de siéger dans les commissions de défense et de sécurité, des comptes publics et des affaires intérieures est indispensable pour élaborer de meilleures politiques. Les groupes régionaux de femmes – comme le caucus parlementaire régional des femmes (RWPC) du Forum parlementaire de la SADC – sont particulièrement bien placés pour favoriser l'intégration des femmes parlementaires dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Questions de discussion :

- Quels sont les tendances et les défis en matière de sécurité auxquels il vous semble le plus nécessaire de donner la priorité en tant que parlementaire (ou responsable de la défense/sécurité) dans votre pays ? Que pensent vos électeurs (ou vos concitoyens que vous servez) de ces questions ?
- Existe-t-il des questions de sécurité en Afrique australe pour lesquelles un engagement conjoint du secteur de la défense/sécurité et des parlements auprès des communautés serait bénéfique ?
- Quels ont été les succès et les défis que vous avez rencontrés dans votre interaction avec les médias sur les questions de défense et de sécurité ? Les 3A (« aptitude, autorité, attitude ») permettent-ils d'expliquer les succès et les défis que vous avez rencontrés ?
- Les stratégies d'engagement communautaire sont des éléments importants des relations publiques, tant pour les parlements que pour les institutions de défense et de sécurité. Dans votre pays, comment ces deux institutions différentes abordent-elles leur engagement avec les communautés, la société civile et le monde universitaire ? Où y a-t-il des intérêts partagés dans l'engagement, et où y a-t-il des tensions dans l'approche et la méthode ?

Lectures recommandées :

1. Kossi Agokla, Auwal Ibrahim Musa & Egghead Odewale, "[The Role of Civil Society and the Media](#)," in *Parliamentary Oversight of the Security Sector: ECOWAS-DCAF Guide for West African Parliamentarians*, ed. Hans Born, Jean-Jacques Gacond & Boubacar Ndiaye, 2011, pages 313-327.

« [Rôle de la société civile et des médias](#) , » dans *Contrôle Parlementaire du Secteur de la*

Sécurité, eds. Hans Born, Jean-Jacques Gacond & Boubacar Ndiaye, 2011, pages 339-354.

« [O papel da sociedade civil e da comunicação social](#),” SUPERVISÃO PARLAMENTAR DO SECTOR DA SEGURANÇA Como aprovado pelo Parlamento da CEDEAO a 29 de Setembro de 2010 Guia do Parlamento da CEDEAO-DCAF para Parlamentares Oeste Africanos, ed. Hans Born, Jean-Jacques Gacond & Boubacar Ndiaye, 339-356.

2. Inter-Parliamentary Union. “Strategic Priorities for Engagement,” in [Global Parliamentary Report 2022: Public Engagement in the Work of Parliament](#), pp. 44-60.

Union Interparlementaire. « Les priorités stratégiques de l’engagement publique, »
« [Rapport Parlementaire Mondial 2022 : Associer le public aux activités du parlement](#),»
pages 48-67.

3. Africa Center for Strategic Studies, “A Gender Perspective on Strengthening Relationships Between Parliament and the Security Sector,” enclosed with syllabus.

Centre d'études stratégiques de l'Afrique, « Une perspective de genre pour le renforcement des relations entre le Parlement et le secteur de la sécurité », communiqué ci jointe avec ce programme détaillé .

Centro de Estudios Estrategicos de Africa, « O presente programa pormenorizado é acompanhado de um projeto de reforço das relações entre o Parlamento e o sector da segurança, » o programa pormenorizado encontra-se em anexo.

Séance 7 : Le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC PF) et son rôle dans la gouvernance du secteur de la sécurité

Format : Séance plénière (vendredi 17 novembre, 09h00-10h00)

Objectifs :

- Comprendre les rôles, les responsabilités et les initiatives actuelles en matière de sécurité, de défense et de gouvernance démocratique menées par l'IP de la SADC.
- Examiner les engagements de la SADC PF en faveur de la démocratie, des droits humains et de la gouvernance qui promeuvent le rôle des parlements en matière de responsabilité et de contrôle.
- Analyser comment les tendances récentes de la gouvernance africaine sont liées à la promotion de la sécurité des citoyens, et comment l'Assemblée parlementaire de la SADC PF, en tant que parlement régional, s'inscrit dans cet ordre du jour.

Contexte :

Les organes parlementaires régionaux, tels que le forum parlementaire de la SADC, sont utiles pour coordonner les approches nationales des défis en matière de défense et de sécurité et, au niveau continental, le Parlement panafricain fait des progrès dans ce domaine. Ces organismes prestigieux offrent aux députés et à leur personnel la possibilité de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs outils et leurs pratiques en vue d'un contrôle, d'une responsabilisation et d'une sensibilisation efficaces dans tous les pays.

Le Forum parlementaire de la SADC (SADC PF) a été créé en tant qu'institution de la Communauté de développement de l'Afrique australe, conformément à l'article 9(2) du traité de la SADC, le 8 septembre 1997, par le sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC qui s'est tenu à Blantyre, au Malawi. L'objectif principal du Sommet pour la création du Forum était de « constituer un cadre parlementaire régional pour le dialogue sur les questions d'intérêt régional ». Actuellement, le Forum parlementaire de la SADC compte quinze parlements représentant plus de 3 500 parlementaires dans la région de la SADC. Ces parlements membres sont l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo (RDC), l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, les Seychelles, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Le Forum cherche à mettre à profit les expériences régionales au niveau national, afin de promouvoir les meilleures pratiques concernant le rôle des parlements dans la coopération et l'intégration régionales, comme le soulignent le traité de la SADC et la constitution du Forum. Son objectif principal est de fournir une plateforme pour les parlements et les parlementaires afin de promouvoir et d'améliorer l'intégration régionale dans la région de la SADC, par le biais de l'implication parlementaire.

Les objectifs du forum portent sur un large éventail de questions, dont beaucoup ont trait à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité et à la promotion de la sécurité des citoyens, y compris, mais sans s'y limiter :

- Promouvoir les droits humains, l'égalité des sexes, la bonne gouvernance, la démocratie et la transparence ;

- Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité ;
- Accélérer le rythme de la coopération, du développement et de l'intégration économiques sur la base de l'équité et des avantages mutuels ;
- Faciliter la mise en réseau avec d'autres organisations interparlementaires ;
- Promouvoir la participation des organisations non gouvernementales, des entreprises et des communautés intellectuelles aux activités de la SADC ;
- Familiariser les peuples de la SADC avec les buts et les objectifs de la SADC ; et
- Informer la SADC des opinions populaires sur le développement et les questions régionales.⁴⁰

L'IP de la SADC est connue pour ses Repères pour des législatures démocratiques, qui fixent des normes minimales pour une performance et un développement parlementaires efficaces dans la région. Ces points de référence sont d'une grande richesse, tant en théorie qu'en pratique, pour les efforts nationaux et régionaux visant à améliorer le contrôle législatif du secteur de la défense et de la sécurité. Les engagements de l'IP SADC avec le Forum des jeunes de la SADC (SAYoF) et son propre caucus parlementaire régional des femmes (RWPC) ont également contribué à impliquer un large éventail de citoyens et de représentants communautaires en tant qu'acteurs clés dans les conversations relatives à la paix, à la sécurité, à la démocratie et à la bonne gouvernance. L'IP de la SADC organise aussi régulièrement des auditions en ligne des commissions parlementaires permanentes régionales à l'intention du public.

Lectures recommandées :

1. Forum parlementaire de la SADC, "[Benchmarks for Democratic Legislatures in Southern Africa](#)," 2012.
 « [Les points de repere du Forum Parlementaire de la SADC pour les Lois Democratiques en Afrique Australe](#), » 2012. [dans le document apres la section en anglais]
 « [Marcos de referência para parlamentos democráticos na África austral](#), » 2012. [no documento após a secção em inglês e francês]
2. Forum parlementaire de la SADC, "[Principes et lignes directrices pour les parlements sur la lutte contre la corruption dans la région de la SADC.](#)"
3. Forum parlementaire de la SADC, "[Concept Note and Programme: Regional Policy Dialogue on 'Strengthening Separation of Powers and Parliamentary Oversight in the SADC Region: A Leap Towards Democratic Accountability and Inclusive Governance.](#)"

¹ Adedeji Ebo, "Parliamentary Oversight of the Security Sector in West Africa : Addressing Democratic Governance Deficits", dans Adedeji Ebo et Boubacar N'Diaye, eds. *Parliamentary Oversight of the Security Sector in West Africa: Opportunities and Challenges*, DCAF, 2008 : 7.

² Fairlie Chappuis, éd. Série de documents d'information sur la RSS, "Security Sector Governance : Applying Principles of Good Governance to the Security Sector", Geneva Centre for Security Sector

Governance, 2015.

³ Communauté de développement de l'Afrique australe, "SADC Vision 2050", https://www.sadc.int/sites/default/files/2021-08/SADC_Vision_2050..pdf

⁴ Fairlie Chappuis, éd. Série de documents d'information sur la RSS, "Security Sector Governance : Applying Principles of Good Governance to the Security Sector", Geneva Centre for Security Sector Governance, 2015.

⁵ Le *Rapport parlementaire mondial 2017* de l'Union interparlementaire résume cela comme les « trois obligations essentielles qui s'imbriquent », à savoir « l'obligation pour les autorités publiques, principalement le gouvernement, de fournir des informations sur leurs décisions et leurs actions et de les justifier devant le parlement et le peuple ; l'obligation pour le parlement de contrôler les décisions et les actions du gouvernement ou d'autres autorités publiques et de fournir des recommandations constructives et appropriées ; l'obligation pour les personnes responsables de répondre de manière appropriée aux conclusions du parlement sur la question examinée » (13).

⁶ Ebo, *op.cit.*, 10.

⁷ Ken Opalo, *Legislative Development in Africa*. Londres : Cambridge University Press, 2020.

⁸ Nayé Bathily, *L'éveil des Parlements africains*. Paris : Karthala, 2020.

⁹ Hans Born, Jean-Jacques Jacond, et Boubacar N'Diaye, eds. [Le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : Un guide du Parlement de la CEDEAO-DCAF pour les parlementaires d'Afrique de l'Ouest](#), 2011.

¹⁰ Ebom *op.cit.*, 6.

¹¹ Fairlie Chappuis, éd. "The Armed Forces : Roles and Responsibilities in Good Security Sector Governance", Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité de Genève, 2015.

¹² "Conditions for Effective Parliamentary Oversight," dans Born, Jacond et N'Diaye, *op.cit.*

¹³ Nayé Bathily, "Africa takes historic lead in female parliamentary speakers", 13 février 2020, <https://blogs.worldbank.org/nasikiliza/africa-takes-historic-lead-female-parliamentary-speakers>.

¹⁴ E. Gyimah-Boadi et Joseph Asunka, "[Do Africans want democracy - and do they think they're getting it?](#)" (Les Africains veulent-ils la démocratie et pensent-ils l'obtenir ?). *The Washington Post*, 22 octobre 2021.

¹⁵ Cancian 2017

¹⁶ Kwesi Aning & Joseph Siegle "Assessing Attitudes of the Next Generation of African Security Sector Professionals," Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2021.

¹⁷ Rapport mondial 2020 de l'indice d'intégrité de la défense du gouvernement : Disruption, Democratic Governance, and Corruption Risk in Defense Institutions, Transparency International-Defense and Security, 2021.

¹⁸ Indice Mo Ibrahim 2020 de la gouvernance africaine : Rapport sur l'indice, Fondation Mo Ibrahim : 55.

¹⁹ Indice d'intégrité de la défense du gouvernement, *op.cit.* : 95.

²⁰ Bernard Harborne, William Dorotinsky and Paul Bisca (Eds.), "Securing Development: Public Finance and the Security Sector," Banque mondiale, 2017.

²¹ Jean Rousselle, « Les déontologues et les codes d'éthique des Parlements de l'espace francophone, » Organisation Internationale de la Francophonie, 2017.

²² Pour en savoir plus sur ce sujet dans le contexte comparatif mondial, voir National Democratic Institute, "Legislative Ethics: A Comparative Analysis," 1999.

²³ Union interparlementaire, "Sexism, harassment, and violence against women in parliaments in Africa," 2021.

²⁴ Emile Ouedraogo, « Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique. » *Document de recherche n° 6*. Centre d'études stratégiques de l'Afrique, pages 1-3, 2014.

²⁵ Kwesi Aning & Joseph Siegle, , "[Assessing Attitudes of the Next Generation of African Security Sector Professionals](#)," Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2021.

²⁶ Rapport mondial 2020 de l'indice d'intégrité de la défense du gouvernement : Disruption, Democratic

Governance, and Corruption Risk in Defense Institutions, Transparency International-Defense and Security, 2021.

²⁷ Indice Mo Ibrahim 2020 de la gouvernance africaine : Rapport sur l'indice, Fondation Mo Ibrahim : 55.

²⁸ Ibid : 95.

²⁹ "[Parliament and Democracy in the Twenty-First Century: A Guide to Good Practice](#)," Union interparlementaire, 2006.

³⁰ *The Missing Element: Addressing Corruption through Security Sector Reform in West Africa*, Transparency International-Défense et sécurité, 2020.

³¹ [The Global Principles on National Security and the Right to Information \(The Tshwane Principles\)](#), Open Society Justice Initiative, 2013: 6.

³² Ouedraogo, *op.cit.*

³³ Ouedraogo, *op.cit.*

³⁴ *The Missing Element : Addressing Corruption through Security Sector Reform in West Africa*, Transparency International-Défense et sécurité, 2020 : 227.

³⁵ Augustin Loada & Ornella Moderan, "Civil Society Involvement in Security Sector Reform and Governance," DCAF, 2015 : 22 ; Born, Jacond et N'Diaye, *op.cit.*

³⁶ Union interparlementaire, Rapport parlementaire mondial 2022 : l'engagement public et le travail du Parlement, 2022.

³⁷ Asunka et Logan, *op.cit.*

³⁸ Fredline M'Cormack-Hale et Mavis Zupork Dome, "Support for Elections Weakens Among Africans; Many See Them As Ineffective for Holding Leaders Accountable," Afrobarometer Dispatch 425 (2021) : 2.

³⁹ Gildfred Asiamah, Ousmane Djiby Sambou et Sathiska Bhoojedur, "Africans Say Governments aren't Doing Enough to Help Youth," Afrobarometer Dispatch 486 (2021) : 2.

⁴⁰ SADC PF, "History of the SADC Parliamentary Forum," <https://www.sadcpf.org/index.php/en/about-us/brief-history-of-sadc-pf>